

LES FONCTIONS DES SOURCES INTERNATIONALES DANS LA JURISPRUDENCE DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

Marion LARCHÉ

Avant-propos Sébastien TOUZÉ

Professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas, Directeur de la Fondation René Cassin – Institut international des droits de l'Homme

Préface Laurence BURGORGUE-LARSEN Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

55

EDITIONS A. PEDONE - 13 RUE SOUFFLOT - 75005 PARIS

Publications de l'Institut International des droits de l'homme

N°55

LES FONCTIONS DES SOURCES INTERNATIONALES DANS LA JURISPRUDENCE DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

Marion LARCHÉ

Avant-propos Sébastien Touzé Professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas, Directeur de la Fondation René Cassin – Institut international des droits de l'Homme

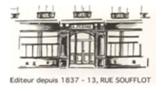
Préface Laurence BURGORGUE-LARSEN Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Editions PEDONE

AVERTISSEMENTS

L'Université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse; ces opinions doivent être considérées comme propres à son auteur.

Nota bene: Suite à la soutenance, la thèse a fait l'objet de légères modifications, consistant en la correction de quelques coquilles ainsi qu'en l'ajout de l'index thématique. Ont aussi été intégrées quelques jurisprudences postérieures au 20 mai 2019 (date de la dernière actualisation générale avant le dépôt du manuscrit auprès des membres du jury).



Tous droits, Tous pays
© Editions A. PEDONE – PARIS – 2025
I.S.B.N. 978-2-233-001090-2

DANS LA MÊME COLLECTION AUX EDITIONS PEDONE

```
Le suivi du respect des droits de l'homme au sein du Conseil de l'Europe Contribution à la théorie du contrôle international, par M. AILINCAI, Pedone, Paris, 2012
```

Les interactions entre les normes internationales relatives aux droits de la personne, par S. TURGIS, Pedone, Paris, 2012

Relecture du droit des présomptions à la lumière du droit européen des droits de l'homme, par A.-B. CAIRE, Pedone, Paris 2012

Le négationnisme face aux limites de la liberté d'expression, par Th. HOCHMANN, Pedone, Paris, 2013

Captured in War, Lawfull Internement in Armed Conflict, by E. DEBUF, Pedone, Hart Publishing, Paris, Oxford, 2013

La Cour européenne des droits de l'homme et la doctrine, dir. S. TOUZÉ, Pedone, Paris, 2013

La motivation des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, par A. SCHAHMANECHE, Pedone, Paris, 2014

La dimension institutionnelle de la liberté de religion dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, par J.-P. SCHOUPPE, Pedone, Paris, 2015

La prévention des violations des droits de l'homme, dir. E. DECAUX, S. TOUZÉ, Pedone, Paris, 2015

La surveillance de l'exécution des arrêts et décisions des cours européenne et interaméricaine des droits de l'homme, par A.-C. FORTAS, Pedone, Paris, 2015

L'objectivation du contentieux des droits et libertés fondamentaux. Du juge des droits au juge du droit. dir. J. ARLETTAZ, J. BONNET, Pedone, Paris, 2015

Le statut de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Une aventure juridique, par M. GAMBARAZA, Pedone, Paris, 2016

La renonciation aux droits fondamentaux. Etude de droit français, par J. Arroyo, Pedone, Paris, 2016

La Cour pénale internationale entre protection des secrets et impératif d'effectivité par A.-G. TACHOU SIPOWO, Pedone, Paris 2016

La protection des droits de l'homme par les cours supranationales dir. Joël Andriantsimbazovina, L. Burgorgue-Larsen, S. Touzé, Pedone, Paris 2016

L'abolition universelle de la peine de mort, dir. S. TOUZÉ, Pedone, Paris, 2016

Soft law et droits fondamentaux, dir. M. A. AILINCAI, Pedone, 2017

Le choix subjectif de mort dans le droit européen des droits de l'homme par P. LESAFFRE, Pedone, Paris, 2017

Convergences et contradictions du droit des investissements et des droits de l'homme : une approche contentieuse / Convergences and Contradictions between Investment Law and Human Rights Law : a Litigation Approach dir. W. BEN HAMIDA, Fr. COULÉE, Pedone, Paris, 2017

DANS LA MÊME COLLECTION

Le respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans l'espace judiciaire européen en matière civile et commerciale,

par L. PAILLER, Pedone, Paris, 2017

Sexualité et droit international des droits de l'homme dir. J. CAZALA, Y. LÉCUYER, B. TAXIL, Pedone, Paris, 2017

La sanction internationale de la violation des droits de l'homme par M. SOGNIGBÉ SANGBANA, Pedone, Paris, 2018

Bioéthique et droit internatiional et européen des droits de l'homme dir. D. SZYMCZAK, C. GAUTHIER et S. PLATON, Pedone, Paris, 2018

Les droits humains comparés,

dir. N. Aloupi, D.-P. Fernandez Arroyo, C. Kleiner, L.-A. Sicilianos, S. Touzé, Pedone, Paris, 2019

When the Conflict Ends, while uncertainty continues par A. LA VACCARA, Hart Publishing, Paris, Oxford, Paris, 2019

Les conflits armés en mutation par J. DE HEMPTINNE, Pedone, Paris, 2019

Le protocole n° 16 a la Convention européenne des droits de l'homme dir. M. Afroukh et J.-P. Marguénaud, Pedone, Paris, 2020

Les stratégies juridiques en vue de l'abolition universelle de la peine de mort Rechtsstrategien zur weltweiten Abschaffung der Todesstrafe, par M. DUCLAUX DE L'ESTOILLE, Pedone, Paris, 2020

Les droits de l'homme et la mer dir. H. RASPAIL, Pedone, Paris, 2020

Les soixante-dix ans de l'adoption de la Convention européenne des droits de l'homme : enjeux et perspectives

dir. K. BLAY-GRABARCZYK et L. MILANO, Pedone, Paris, 2021

La prohibition de l'esclavage et de la traite des êtres humains dir. F. MARCHADIER

A mon grand-père, Pierre, Qui m'a transmis, ici et ailleurs, sa soif d'apprendre.

> « Tu rêvais d'être libre et je te continue » Paul Eluard, *Poèmes politiques*

« Au milieu de l'hiver, j'apprenais enfin qu'il y avait en moi un été invincible »

Albert CAMUS, Retour à Tipasa, L'été, 1952.

REMERCIEMENTS

« Il corrige les brouillons incertains¹
De son sonnet sans titre, le premier²,
Cette page arbitraire où sont mêlés
Des tercets imparfaits³ et des quatrains.
Lent il les cisèle⁴, plume à la main
Et s'arrête. Lui est-il arrivé
De l'avenir et son horreur sacrée
Une rumeur de rossignols lointains?
Qu'il n'est pas seul⁵: l'a-t-il senti, au fond⁶,
Que le secret, l'incroyable Apollon
Vient de lui révéler un archétype,
Un avide cristal où tout est pris
De ce qu'ouvre le jour ou clôt la nuit:
Dédale, labyrinthe⁶, énigme, Œdipe? »

Lorre Luis BORGES « Un pre

Jorge Luis BORGES, « Un poète du XVIIIème siècle », La proximité de la mer. Une anthologie de 99 poèmes

¹ Qu'il me soit permis d'emprunter les mots de Jorge Luis Borges pour adresser mes plus sincères remerciements à la Professeure Laurence Burgorgue-Larsen et lui témoigner ma plus profonde reconnaissance. Outre ces *brouillons incertains* qu'elle n'a cessé de corriger, ses conseils m'ont accompagnée tout au long de la réalisation de ce travail et ses remarques, toujours constructives, ont continuellement nourri mes réflexions, tout en m'offrant la chance de me saisir en toute liberté - cette liberté du chercheur à laquelle elle est si attachée – de ce sujet. Au-delà de ses qualités de directrice de recherche, son soutien indéfectible, dans chaque épreuve qui a jalonné mon parcours doctoral, et son énergie contagieuse m'ont permis de cheminer en toute sérénité et d'achever ce travail.

² Je tiens à remercier sincèrement les Professeurs Emmanuel Decaux, Jean Matringe, Aurélia Schahmaneche, Sébastien Touzé et Françoise Tulkens d'avoir accepté de lire ce *premier sonnet* et de siéger dans mon jury afin de soumettre cette recherche à l'ultime épreuve de la soutenance. Je remercie également l'IREDIES ainsi que son directeur, le Professeur Yann Kerbrat, pour leur soutien et pour avoir permis cette publication.

³ Mes remerciements s'adressent à celles et ceux qui ont si gentiment accepté de consacrer temps et énergie pour m'aider à rendre ce travail moins *imparfait*: Antoine J., Aurélia de T., Catherine B., Charlotte C., Daniel V., Inès H., Ludivine R., Marie L., Matthias M., Nicolas C., Olivier B., Vadim J. et Valère N., avec une pensée toute particulière pour Thibaut L. sans qui rien n'aurait été possible.

⁴ Que soient vivement remerciés les agents du greffe avec qui j'ai eu l'honneur d'échanger, en particulier Anna Austin, Pascal Dourneau-Josette, Guillem Cano-Palomares et Anne Gillet, ainsi que le personnel de la Bibliothèque de la Cour - tout particulièrement Anaïs Delahayes, Alain Heisserer et Geneviève Woods – dont la disponibilité et l'aide m'ont été précieuses.

⁵ Parce que le doctorat est avant tout une aventure humaine, je remercie mes étudiants qui m'ont profondément appris et m'ont, sans le savoir, portée jusqu'à la fin. Je remercie aussi celles et ceux qui ont marqué mon parcours et m'ont initiée à cette riche et formidable aventure qu'est l'enseignement. Je pense aux Professeurs Laurent Fonbaustier et Dominique Rousseau qui m'ont tant apporté. Je tiens également à remercier la Professeure Hélène Ruiz Fabri sans qui ce travail n'aurait pu aboutir. Enfin, je remercie chaleureusement Philippe Boulland et Eric Liéby qui m'ont, chacun, offert la chance de m'enrichir au-delà du monde universitaire et par delà les frontières.

⁶ Loin d'avoir été *seule*, je remercie mes proches de m'avoir accompagnée tout au long de ce parcours. Je remercie particulièrement mes parents et mon frère ; Marie, d'avoir compris et accepté mes silences et absences ; José Manuel, Catherine, Inès et Ludivine, d'avoir été des soutiens sans faille. Je remercie aussi Audrey, Donia & Stéphane, Sandy, Stéphanie, Guillaume, Daniel, Olivier, Léna, Charlotte, Valère, Seïla et la « Team RDO » qui m'ont offert les moments de respiration essentiels et n'ont cessé de m'encourager. Je n'oublie pas David et Madeleine dont le souvenir m'a accompagnée au fil de ces pages.

⁷ Mes ultimes remerciements s'adressent enfin à Thibaut DC, dont la présence n'a cessé d'adoucir et d'illuminer la traversée de ce *labyrinthe*.

AVANT-PROPOS

Marion Larché m'aura offert deux très belles opportunités intellectuelles. La première aura été de m'inviter à siéger dans son jury de soutenance de thèse à l'occasion de laquelle j'ai pu découvrir une juriste brillante, rigoureuse et convaincue. J'aurais ainsi eu le privilège d'avoir pu être parmi les premiers à lire ce qui devient aujourd'hui un ouvrage et de découvrir une très belle personne offrant une réflexion personnelle profonde sur une question qui me semble particulièrement importante. La seconde me conduit aujourd'hui et à sa demande à rédiger ces quelques mots d'avant-propos pour introduire la très belle publication de son travail dans la Collection de la Fondation René Cassin. J'ai ainsi le plaisir de partager le sentiment et la stimulation qui furent les miens lors de la lecture de son manuscrit.

En s'écartant de cette facilité qui est de considérer la Convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour comme un ensemble autosuffisant et hermétique à toute influence des règles et principe du droit international, l'option choisie par Marion Larché s'écarte de ce que la doctrine française produit depuis des décennies pour commenter, souvent très platement il faut le dire, le droit européen des droits de l'homme et ses évolutions. J'y vois là, bien entendu du courage chez une jeune chercheuse au moment du dépôt de sa thèse, mais, aussi et surtout, la marque d'un réalisme juridique particulièrement bienvenu dans la doctrine européenne. En effet, ce positionnement doctrinal n'a rien d'anodin et participe à une lecture objective du contentieux de la Cour en phase avec l'évolution de l'ensemble des règles internationales ayant une influence, directe ou non, sur le droit de la Convention. Au-delà, l'approche développée permet d'offrir une réflexion systémique qui offre une lecture décloisonnée de la Convention, seule à même de pouvoir être retenue pour comprendre parfaitement l'évolution de l'interprétation de ce texte aussi essentiel. Cette lecture offerte par Marion Larché qui traduit des convictions fortes et assumées, confirme qu'en plus d'être une excellente européaniste, Marion Larché, malgré ce qu'elle a pu affirmer, est aussi une internationaliste qui manie les concepts avec une grande rigueur et les conjugue avec précision pour aborder de manière pertinente leurs fonctions dans la jurisprudence européenne.

Ce faisant, et c'est un axe fort de cet ouvrage, l'articulation entre souveraineté de l'Etat et Droits de l'homme se voit offrir une analyse fine et particulièrement pertinente. Traité de droit international, la Convention ne peut en effet s'affranchir du critère étatique dans sa mise en œuvre et doit ainsi conjuguer avec tout ce que cela implique, notamment en ce qui vise la question

AVANT-PROPOS

sensible de l'acceptabilité des arrêts par les Etats qui ont, souverainement souscrit à l'obligation de les exécuter. La relation entretenue entre le droit international et les obligations juridiques acceptées au moment de la ratification de la Convention apparaît nettement et le travail de Marion Larché permet d'en saisir les conditions et les limites contentieuses avec une grande précision. A ce titre, la publication de cet ouvrage était vivement attendue tant celui-ci apporte à la compréhension de la jurisprudence européenne en permettant de cerner les conditions de vie de ce texte dans un environnement international de plus en plus complexe et sujet à des évolutions souvent mal perçues tant sur le plan juridique que politique.

C'est ainsi un grand plaisir intellectuel de voir cet ouvrage publié et d'assister à une importante évolution dans le parcours académique, déjà riche et très prometteur, de Marion Larché. Plus personnellement, c'est aussi une vive satisfaction de voir le travail d'une collègue, devenue amie chère, partagé avec le plus grand nombre. Sur ce point, nul doute que sa réception sera aussi positive que celle qui fut exprimée par le Jury du Prix de thèse René Cassin et que ce très bel ouvrage deviendra très rapidement une référence incontournable dans la doctrine de la Convention européenne des droits de l'homme.

Sébastien Touzé

Professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas Directeur de la Fondation René Cassin

PRÉFACE

La vie académique est pleine de moments phares ; des moments où l'émotion est à la fois vive et maitrisée. De l'organisation d'une soutenance de thèse à la rédaction d'une préface qui couronne une recherche grandement appréciée, l'Universitaire ne cesse d'être un passeur. Passeur de savoirs, passeur de conseils, pour permettre au jeune chercheur d'intégrer un Monde où les codes sont multiples quoique non écrits mais qu'il est essentiel de maitriser. Il est des cas de figures où ces rites de passages peuvent dépasser le rapport hiérarchique entre professeur d'un côté et doctorant de l'autre, laissant place à l'éclosion d'une amitié profonde où il n'est plus question de maître et d'élève mais de la Vie, au-delà du droit, où se nouent et se confortent des relations pérennes.

En écrivant ces quelques lignes à un moment où l'amitié prend le dessus sur le statut, maints souvenirs viennent à ma mémoire, démontrant à quel point l'aventure doctorale, si elle est avant tout un *Everest intellectuel*, n'en est pas moins aussi une *Révolution humaine*. La rencontre avec Marion, les années passées à tracer le périmètre du sujet et isoler le fil rouge de la recherche ; la laisser échafauder un plan ; la voir le défaire et le reconstruire inlassablement tout en déchiffrant les arcanes de la jurisprudence comme les profondeurs de l'océan doctrinal, furent autant d'étapes initiatiques couronnées de succès le jour de sa soutenance de thèse où j'ai pu assister, mesurer et savourer encore, sa dextérité argumentative au sein d'une des plus belles salles de la prestigieuse Sorbonne où la beauté des ors et fresques murales accompagnaient son éloquence.

Cet engagement personnel et intellectuel de Marion Larché dans l'analyse d'un sujet majeur qui n'avait jamais fait l'objet d'une analyse d'envergure, devait être mis en lumière ; c'est chose faite grâce aux éditions Pedone, la maison d'édition historique du droit international et européen en France. Le lecteur découvrira son talent pédagogique où l'art des formules éclaire une plume incisive — toujours alerte, jamais pesante — qui rend intelligible et passionnante, la technique juridique. Cette habileté analytique était impérative, tant était grande son ambition de « cerner l'insaisissable et d'ordonner l'incohérence ». Grâce à une approche où la rigueur juridique est complétée par une appréhension statistique de la jurisprudence et une analyse sociologique du fonctionnement de la Cour, Marion Larché réussit à dépasser le vertige généré par le foisonnement jurisprudentiel ; à comprendre la

¹ Le jury de soutenance était composé d'Emmanuel Decaux, de Jean Matringe, d'Aurélia Schahmanèche, de Sébastien Touzé et Françoise Tulkens.

Préface

complexité de la mobilisation des sources extérieures au-delà des invitations textuelles de la Convention (articles 7, 15) et de certains Protocoles (article 1 du protocole n°1), pour mieux en révéler les deux fonctions cardinales, tout à la fois interprétatives et régulatrices. L'approche fonctionnelle fut ainsi la plus pertinente pour ordonner le multiple et clarifier le complexe, pour mettre en lumière le fait que la Cour européenne, en mobilisant différentes sources, navigue entre liberté et déterminisme.

Cette belle œuvre sur *Les Fonctions des sources internationales dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme*, marquera l'histoire de la doctrine européenne des droits de l'homme et constituera, à n'en pas douter, une importante contribution doctrinale qui servira de référence à d'autres chercheurs. Que la lecture commence!

Laurence BURGORGUE-LARSEN

Professeure de droit public à l'Ecole de droit de la Sorbonne

TABLE DES MATIÈRES

Avertissements	2
Remerciements	9
Avant-Propos	11
Préface	13
Sommaire	15
Liste des sigles et abréviations	17
Introduction	
I. L'utilisation des sources internationales par le juge : un objet de systématisation	
A. Une définition du droit international adaptée à la pratique jurisprudentielle 1. La prévalence de la définition formelle du droit international	30 32
sur l'autonomie du système conventionnel	45 45
II. Comprendre l'utilisation des sources internationales par le juge : la construction de l'œuvre de systématisation	
A. Le choix d'une longue période d'analyse B. La sélection des affaires intégrées à l'étude C. La prise en compte du discours d'une pluralité d'acteurs	54
III. Lever le voile sur l'utilisation des sources internationales par le juge : l'objectif de l'œuvre de systématisation	57

PREMIÈRE PARTIE. LA FONCTION INTERPRÉTATIVE

TITRE 1.

LES FACTEURS D'IMPULSION DE LA FONCTION INTERPRÉTATIVE

Chapitre 1. Une fonction favorisée par l'évolution de l'environnement de la Cour
de l'environnement de la Cour/1
Section 1. Une fonction favorisée par l'évolution de l'environnement externe 74
§ 1. Le développement des sources d'inspiration à disposition du juge 75
A. La multiplication et la diversification des instruments de protection
1. La multiplication des conventions internationales générales
2. L'inflation des instruments internationaux spécialisés
B. Un décloisonnement général du processus herméneutique
§ 2. L'acclimatation de la Cour à ce nouvel environnement international 91
A. Une évolution du rôle de la Cour propice au réflexe d'extériorisation
Section 2. Une fonction favorisée par l'évolution de l'environnement interne 99
§ 1. L'amélioration bénéfique des moyens matériels
mis à la disposition de la Cour
A. L'amélioration déterminante de l'accès aux ressources
1. La mise en place de la bibliothèque
de la Cour européenne des droits de l'Homme
2. Le développement de l'outil Internet
1. L'augmentation du personnel composant le greffe
2. L'aide précieuse de l'unité de la recherche
§ 2. La diversification des sources internationales favorisée
par la composition de la Cour
A. Le changement de profil des membres de la Cour
B. La révélation des différentes perceptions des membres de la Cour
au sein des opinions séparées
1. Les préférences marquées pour certaines méthodes d'interprétation 114
2. La défense de l'approche comparatiste
Conclusion du chapitre 1
Chapitre 2. Une fonction encouragée
par l'argumentation des parties et des tiers
Section 1. L'intégration progressive des sources internationales dans l'argumentation des parties et des tiers

Table des matières

§ 1. L'intensification du recours aux sources internationales	
par les parties	
A. L'invocation fréquente des sources internationales	
B. La diversification des sources internationales invoquées	
§ 2. Le recours variable aux sources internationales par les tiers	130
A. Le recours mitigé des Etats aux sources internationales	
1. L'usage limité des Etats au mécanisme de la tierce intervention	
2. Un cloisonnement argumentatif justifié par des intérêts spécifiques	135
B. Le recours limité du Commissaire aux droits de l'Homme aux sources internationales	126
C. Le recours exponentiel des ONG aux sources internationales	
1. L'ouverture considérable du prétoire strasbourgeois	137
aux ONG et associations	140
2. Des acteurs proactifs du recours aux sources internationales	
de protection des droits de l'Homme	
3. La remise en cause de la qualification des ONG comme <i>amici curiae</i>	148
Section 2. L'utilisation stratégique des sources internationales par les parties et les tiers	150
•	152
§ 1. Le choix opportun des méthodes d'interprétation	150
et des techniques argumentatives	132
A. L'articulation judicieuse des sources invoquées avec les méthodes d'interprétation	153
B. Le choix stratégique des techniques argumentatives	
§ 2. L'invocation finaliste des sources internationales	
A. Les sources privilégiées par les Etats pour restreindre la compétence de la Cour	
B. Les sources internationales mises à profit	10,
dans la détermination du contenu des droits conventionnels	
1. La définition des termes de la Convention	
2. La détermination de la portée des droits garantis	
3. La « modernisation » de la Convention	
4. L'invitation à opérer des revirements de jurisprudence	
§ 3. La réception des sources invoquées	
A. Une exercice persuasif difficilement mesurable	
B. Une influence perceptible	
Conclusion du chapitre 2	175
Conclusion du titre 1	177

TITRE 2. LA DIMENSION STRATÉGIQUE DE LA FONCTION INTERPRÉTATIVE

Chapitre 1. La révélation du pouvoir discrétionnaire de la Cour	183
Section 1. Une pratique jurisprudentielle fluctuante	185
§ 1. Une ouverture indépendante de l'existence	
de certains vecteurs de circulation	186
A. Une pratique indépendante de l'existence de renvois textuels	186
1. Le recours ambivalent aux principes de droit international	
généralement reconnus mentionnés à l'article 35, § 1, de la Convention	
2. Une pratique herméneutique étendue à tous les articles de la ConventionB. Une pratique indépendante des sollicitations des parties et des tiers intervenants	
1. Le rejet possible des sollicitations des parties et des tiers intervenants	
Le rejet possible des sonicitations des parties et des iters intervenants L'ouverture spontanée aux sources internationales	
§ 2. Une insaisissable opération de détermination	170
des sources internationales utilisées	198
A. Le rejet du caractère « pertinent » des sources internationales	
comme critère méthodologique exclusif	198
1. Un critère non défini	199
2. Un critère marginal	
B. L'absence de véritable critère objectif dans la sélection des sources utilisées	
1. Le rejet de la nature des sources comme élément déterminant	206
L'approche syncrétique quant au caractère contraignant des instruments internationaux	209
Section 2. La versatilité des justifications apportées par la Cour	215
§ 1. Une justification souvent passée sous silence	215
A. L'absence totale et fréquente de justification	
B. Des tentatives non convaincantes de justification	
1. Le renvoi à l'existence d'une pratique bien établie : un motif insuffisant	
2. L'illusion de l'absence de choix	
3. Le recours épisodique à l'analogie : un motif insatisfaisant	222
§ 2. Une pratique combinée avec une pluralité	222
de méthodes d'interprétation	
A. Le rattachement régulier aux méthodes d'interprétation « neutres »	224
1. L'utilisation de l'article 31, § 3, c), de la Convention de Vienne comme une « clause passerelle »	224
Le rattachement occasionnel à la méthode historique	
3. Le rattachement possible à la méthode téléologique et contextuelle	
4. Le rattachement fréquent à la méthode consensuelle	
B. Le rattachement régulier aux méthodes extensives	234
Conclusion du chapitre 1	237

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 2 L'utilisation finaliste des sources internationales	241
Section 1. La mise en adéquation des sources internationales avec les objectifs poursuivis	. 243
§ 1. Le choix de la valorisation des sources internationales	244
A. La promotion d'une lecture pro homine	. 244
1. La définition des notions conventionnelles	. 245
2. La lecture extensive des règles de compétence et de procédure	. 248
3. L'extension du contenu des droits garantis	
4. La justification des revirements de jurisprudence	
B. La préservation de la cohérence inter-systémique	
1. La cohérence avec les sources universelles	
2. La cohérence avec les sources européennes	
§ 2. Le choix de la neutralisation des sources internationales	264
A. La préservation de la souveraineté des Etats parties	. 264
B. La revendication de la spécificité et de l'autonomie du système conventionnel	271
Section 2. L'agencement judicieux des moyens avec les objectifs poursuivis	277
§ 1. La combinaison opportune des sources avec les méthodes d'interprétation	278
A. La priorisation des méthodes d'interprétation	
B. L'instrumentalisation de la méthode consensuelle	
§ 2. L'instrumentalisation des sources internationales	287
A. La sélection des sources internationales	287
B. L'instrumentalisation de l'analogie	. 292
C. La dénaturation des sources internationales	294
Conclusion du chapitre 2	299
Conclusion du titre 2	301
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE	305

DEUXIÈME PARTIE LA FONCTION RÉGULATRICE

TITRE 1.

LA MODULATION DU CONTRÔLE DU RESPECT DES OBLIGATIONS CONVENTIONNELLES

Chapitre 1. La modulation de la teneur du contrôle	317
Section 1. L'exercice ambivalent du contrôle textuellement intégré	319
§ 1. Un contrôle limité dans le cadre de l'article 15 et de l'article 1^{er} du Protocole n° 1	319
A. Un contrôle obsolète dans le cadre de l'article 1 du Protocole n° 1	
§ 2. Un contrôle manifeste dans le cadre de l'article 7 de la Convention	329
A. Le contrôle rigoureux de l'existence d'une base légale internationale 1. Le contrôle de l'existence d'une infraction punissable 2. Le contrôle de la prévisibilité et de l'accessibilité	331
de la « loi internationale » 3. Le contrôle du principe de non-rétroactivité B. L'extension du contrôle à l'appréciation et la qualification des faits retenues	337
par les juges internes	
Section 2. Un contrôle étendu par la voie prétorienne	344
§ 1. L'intégration des sources internationales extérieures au contrôle de la Cour	345
A. Un contrôle régulièrement sollicité par les requérants	345
1. La dénonciation de violations simultanées	345
a. Une stratégie contentieuse ancienne	
b. La contestation de l'action et de l'abstention des autorités étatiques	347
L'absorption des sources internationales dans les dispositions de la Convention	3/10
B. Un contrôle indirectement exercé par la Cour	
Un contrôle exercé essentiellement par le jeu des obligations positives	
a. Une opération de substantialisation inconstante	
b. L'opposabilité d'obligations contractées en dehors du champ conventionnel	
2. Le glissement vers l'exercice d'un contrôle direct	
§ 2. Le contrôle de l'interprétation et de l'application	
des sources internationales par les juges internes	362
A. Un contrôle sollicité par les requérants	362
B. Un contrôle rigoureusement exercé par la Cour	
1. Un contrôle régulé par le principe de subsidiarité	366
2. Un contrôle particulièrement approfondi	368

Table des matières

Conclusion du chapitre 1	373
Chapitre 2 La modulation de l'intensité du contrôle	375
Section 1. Un contrôle modulé par l'existence d'incompatibilités entre obligations internationales	378
§ 1. L'affirmation de la compétence juridictionnelle	
	3/8
§ 2. Un contrôle adapté en fonction de la marge de manœuvre reconnue aux Etats parties	381
A. L'exercice d'un contrôle restreint en cas d'absence de marge de manœuvre 1. Le contrôle restreint par la présomption de proportionnalité posée dans le cadre du droit international des immunités	
2. Le contrôle restreint par le jeu de la présomption de protection équivalente	
B. L'exercice d'un contrôle normal en cas de marge de manœuvre	
1. La reconnaissance occasionnelle de l'existence d'un pouvoir discrétionnaire	
dans la mise en œuvre du droit de l'Union	393
La reconnaissance régulière de l'existence d'une marge de manœuvre dans la mise en œuvre des résolutions onusiennes	395
Section 2. Un contrôle modulé par la doctrine	
de la marge nationale d'appréciation	400
§ 1. La marge nationale d'appréciation comme instrument naturel de modulation	
A. Le rôle initialement joué par la marge nationale d'appréciation en amont du test de proportionnalité	
B. L'intégration des sources internationales dans la détermination de la marge nationale d'appréciation	
§ 2. La marge nationale d'appréciation détournée de sa fonction initiale	410
A. L'instrumentalisation du consensus	410
1. L'indétermination du contenu du consensus	411
2. La distorsion de l'adéquation entre le consensus	
et l'étendue de la marge nationale d'appréciation	
B. La mutation de la fonction des sources internationales	
Conclusion du chapitre 2	
Conclusion du titre 1	425
TITRE 2.	
La préservation de l'autorité de la Cour	
Chapitre 1. La fonction persuasive des sources internationales	431
Section 1. La persuasion par un effort accru de contextualisation	434
§ 1. Un contexte normatif international désormais affiché dans la rédaction des arrêts	

A. L'intégration d'une subdivision consacrée à l'exposé	40.5
des sources internationales pertinentes.	
B. Une subdivision généralement marquée du sceau de l'exhaustivité	
1. Un effort de concision manifeste	
2. La capitalisation des sources	
3. L'attention accordée à l'actualisation des sources	
§ 2. Les vertus persuasives de l'effort de contextualisation	443
A. Révéler la connaissance du juge du contexte dans lequel s'inscrit le contentieux	444
1. Un juge attentif à l'argumentation des parties et des tiers intervenants	
2. Un juge attentif à son environnement normatif	
B. Renforcer la position du juge	
C. Un essai de persuasion à relativiser	
Section 2. La persuasion par la force de l'argumentation	
§ 1. La justification des solutions adoptées	457
A. La justification de l'établissement des faits	458
1. L'utilisation régulière des sources internationales à des fins probatoires	458
2. L'intégration convaincante des sources internationales dans la motivation	462
B. La justification du raisonnement	467
1. Renforcer la justification des choix interprétatifs du juge	467
2. La légitimation des revirements de jurisprudence	471
3. L'adaptation de l'argumentation à l'auditoire	
4. Une fragilisation occasionnelle de la portée persuasive des décisions	
a. Une motivation parfois lapidaire	
b. Une motivation parfois incohérente	476
c. L'éventuelle fragilisation de l'autorité de la Cour	
en cas de discordances entre chambres et Grande Chambre	
§ 2. La vocation confortative des sources internationales	479
A. L'utilisation fréquente des sources internationales	
comme arguments secondaires	
1. Une technique tendant à convaincre du bien-fondé des décisions	
2. Une technique privilégiée par la Grande Chambre	
B. Les effets pervers d'un tel procédé sur l'intelligibilité des décisions	
Conclusion du chapitre 1	488
Chapitre 2. L'organisation cohérente des rapports de systèmes	.491
Section 1. La priorité donnée à l'évitement des conflits inter-systémiques	494
§ 1. La valorisation d'une approche harmonieuse	
des rapports inter-systémiques	494
A. La valorisation de la présomption de cohérence	495
1. Une présomption en faveur de l'évitement des conflits	495
2. Le détournement de la présomption en faveur de la négation des conflits	498

Table des matières

B. La valorisation de la présomption de protection équivalente	501
§ 2. Une hiérarchisation axiologique envisageable	508
A. Une hiérarchisation inévitable	508
B. Une hiérarchisation aménageable	510
1. Une hiérarchisation au profit de la coopération internationale	510
2. Une hiérarchisation au profit de l'effectivité des droits	512
Section 2. Le développement d'un partenariat favorable au renforcement de la légitimité de la Cour	515
§ 1. Un partenariat favorable à la cohésion des systèmes de protection	ı 516
A. Un partenariat valorisé à l'échelle régionale	517
1. La mise en place d'un « partenariat inter-juridictionnel » avec la CJUI	
2. Le renforcement éventuel des décisions des organes	
non juridictionnels du Conseil de l'Europe	
B. Un partenariat étendu hors des frontières de l'Europe	527
§ 2. Un partenariat nécessaire à la promotion du modèle européen	534
Conclusion du chapitre 2	538
Conclusion du titre 2	541
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE	543
CONCLUSION GÉNÉRALE	
L'utilisation des sources internationales comme instrument de mesure efficace de l'autonomie du juge	546
Les sources internationales comme instrument mis au service de la politique jurisprudentielle de la Cour	548
Les fonctions des sources internationales dans la jurisprudence de la Cour européenne : la réconciliation entre liberté et déterminism	nes 550
Bibliographie thématique sélective	553
Index jurisprudentiel	591
Index thématique	635



La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme est marquée par un double mouvement, celui de l'intensification du recours aux sources du droit international et celui de leur diversification. L'évolution de l'environnement international dans lequel la Cour exerce son office, la composition de la formation de jugement, la nature des contentieux dont elle est saisie ou encore la teneur de l'argumentation exposée par les parties et les tiers intervenants constituent indéniablement des facteurs d'impulsion d'un tel phénomène. Face à une pratique prétorienne a priori incohérente et résolument casuistique, cette étude entend proposer une systématisation de l'utilisation des sources internationales par le juge. L'analyse du corpus jurisprudentiel - qui repose sur une méthode inductive - invite à adopter une approche fonctionnelle. D'une part, les sources internationales disposent d'une fonction interprétative dans la jurisprudence puisqu'elles constituent une ressource pertinente afin de dégager le sens des énoncés conventionnels et d'alimenter la démarche herméneutique du juge. D'autre part, elles sont appelées à remplir une fonction régulatrice en ce qu'elles participent, par la modulation du contrôle des obligations à charge des Etats parties et par la préservation de l'autorité de la Cour, au fonctionnement correct du système et à sa cohérence. Il en ressort que l'utilisation des sources du droit international s'inscrit dans une stratégie jurisprudentielle déterminée, orientée vers le maintien de l'équilibre du système conventionnel qui impose d'allier respect de la souveraineté des Etats parties et protection effective des droits de l'Homme.

Collection dirigée par Sébastien Touzé

